

Les accueils de loisirs intercommunaux du Grésivaudan

- > BALCON DE BELLEDONNE
- > LA TERRASSE
- > LES ADRETS
- > SAINT-MAXIMIN
- > TENCIN

3 > 13 ans

11 > 17 ans

TARIFS au 1^{er} septembre 2018 (en TTC)

MERCREDI Tarif matin comprenant le transport et le repas. Tarif journée comprenant le transport, le repas et le goûter l'après-midi.
Tarif après-midi comprenant le transport et le goûter.

Quotient familial	Tarif matin avec repas		Tarif journée		Tarif après-midi sans repas
	Hors PAI**	Avec PAI**	Hors PAI**	Avec PAI**	Sans repas
0 - 310	2,45 €	1,63 €	4,08 €	3,26 €	1,63 €
311 - 460	3,47 €	2,24 €	5,71 €	4,49 €	2,24 €
461 - 590	4,69 €	3,06 €	7,75 €	6,12 €	3,06 €
591 - 730	6,02 €	3,98 €	10,00 €	7,96 €	3,98 €
731 - 880	7,55 €	5,00 €	12,55 €	10,00 €	5,00 €
881 - 1171	9,08 €	5,92 €	14,99 €	11,83 €	5,92 €
1172 - 1440	11,83 €	7,75 €	19,58 €	15,50 €	7,75 €
1441 et +	14,79 €	9,69 €	24,48 €	19,38 €	9,69 €

VACANCES SCOLAIRES Comprenant le transport, le repas et le goûter l'après-midi

Quotient familial	Tarif Normal		Forfait 3 jours		Forfait 4 jours		Forfait 5 jours	
	Hors PAI**	Avec PAI**	Hors PAI**	Avec PAI**	Hors PAI**	Avec PAI**	Hors PAI**	Avec PAI**
0 - 310	4,08 €	3,26 €	11,63 €	9,18 €	14,69 €	11,42 €	17,34 €	13,26 €
311 - 460	5,71 €	4,49 €	16,28 €	12,61 €	20,56 €	15,67 €	24,28 €	18,16 €
461 - 590	7,75 €	6,12 €	22,09 €	17,20 €	27,91 €	21,38 €	32,95 €	24,79 €
591 - 730	10,00 €	7,96 €	28,49 €	22,37 €	35,99 €	27,83 €	42,48 €	32,28 €
731 - 880	12,55 €	10,00 €	35,75 €	28,10 €	45,17 €	34,97 €	53,32 €	40,57 €
881 - 1171	14,99 €	11,83 €	42,73 €	33,24 €	53,98 €	41,33 €	63,72 €	47,91 €
1172 - 1440	19,58 €	15,50 €	55,81 €	43,57 €	70,50 €	54,18 €	83,23 €	62,83 €
1441 et +	24,48 €	19,38 €	69,77 €	54,47 €	88,13 €	67,73 €	104,04 €	78,54 €

Réservation de 2 journées minimum consécutives ou non par semaine de vacances scolaires

Modes de règlement : chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces, formules pré-payées (CESU, chèque-vacances), prélèvement automatique, CB par internet (TIPI)
> directement auprès du Trésor Public du Touvet (sur place ou par courrier)

En cas d'absence, le secrétariat doit réceptionner le certificat médical dans un délai de 3 jours suivant le premier jour de l'absence.
Les forfaits vacances ne sont pas remboursables.

Toute journée entamée est due, même en cas de présentation d'un certificat médical.

Délai d'annulation et délai d'inscription : voir règlement de fonctionnement (dans les ALSH et sur www.le-gresivaudan.fr)

Le montant déduit suite aux participations des CCAS, autres organismes, sera calculé à partir du tarif appliqué à la famille lors de son inscription, forfait compris.

*Les personnes non allocataires CAF et MSA sont sujettes au même tarif, en fonction de leur dernier coefficient fiscal connu.

** PAI = Protocole d'Accueil Individualisé pour l'alimentaire

www.le-gresivaudan.fr
rubrique 100% pratique

